UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

WELCOME CENTER
Aide administrative

Justificatifs à fournir pour un renouvellement ou changement de statut pour la carte de séjour Talent Chercheur

Documents à télécharger sur le site ANEF

• Carte de séjour «Talent Chercheur» ou «Etudiant» (en cas de changement de statut) en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) portant la mention « L.421-14° »ou la mention «Talent Chercheur» ainsi que la confirmation de la validation du visa VLS-TS.
• Passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
• Justificatifs d'état civil : Extrait d'état civil avec filiation ; le cas échéant : Acte de mariage, Acte de naissance des enfants (avec filiation).
• Attestation sur l'honneur de non polygamie (pour les ressortissants de pays où cela est autorisé).
• Numéro e-photo (photos d'identité recentes)
• Un justificatif de domicile de moins de six mois :
Dans le cas où le chercheur est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone…) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel ou en résidence, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. S'il loge au Faculty Club, il doit demander une attestation de résidence au CROUS Faculty Club ou peut fournir une attestation d'assurance habitation. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
• Convention d'accueil d'un chercheur étranger : la précédente et la nouvelle convention d'accueil couvrant la période du nouveau contrat de travail pour la période de renvoullement
• Contrat d'engagement à respecter les principes de la République (Décret n° 2024-811 du 8 juillet 2024).
• Selon le statut indiqué dans la convention d'accueil : Contrat de travail (le précédent et le nouveau contrat de travail pour la période de renvoullement) ou la convention de séjour de recherche
• Dernier diplôme obtenu : master ou doctorat.
• Pour les doctorants inscrit à Université Côte d'Azur : un justificatif d'inscription à l'Université.

Merci de télécharger les documents originaux et une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence. Il est également important de vérifier si les justificatifs d'état civil nécessitent une apostille et/ou legalisation.

• Les timbres fiscaux du montant de la taxe (250€ renouvellement ; 350€ première délivrance Talent Chercheur) à acheter en ligne ici.
(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le retrait de la carte en Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)

Pour plus d'informations
welcome-center@univ-cotedazur.fr